



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2018-158-3.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-158 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2023, ses membres ont adopté le Règlement n<sup>o</sup> 2018-158-3.23 modifiant le règlement no 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle;

**QUE** ce règlement a pour objet d'ajouter une clause au règlement permettant d'octroyer des contrats de gré à gré dont la valeur est de 50 000 \$ et plus mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, lorsqu'il s'agit de contrats liés à des bris d'équipement et d'infrastructures affectant certains services essentiels plus amplement décrits au règlement;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 10<sup>ième</sup> jour du mois de février 2023.

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Greffier-trésorier